



## OBJECTIFS

Ajouter un chien à sa carte professionnelle selon l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité avec un minimum de 70 heures de formation.

## PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des prérequis :

- Être titulaire de la carte professionnelle valide délivrée par le CNAPS du stagiaire et d'un chien
- Carte nationale d'identité en cours de validité
- Papiers du chien valides (ICAD, vaccins et LOF)
- Chien ayant 12 mois révolu
- Test binôme maître-chien/chien avec le formateur
- SST valide

## MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un terrain adapté répondant aux critères du CNAPS.  
Des moyens techniques pour les mises en situation  
Un environnement adapté pour les mises en situation pratique

## SUIVI ET EVALUATION DES RESULTATS

Evaluation de façon continue et régulière durant la formation.  
Délivrance d'une attestation de réussite exigée par le CNAPS pour l'ajouter sur la carte professionnelle.



: 70 heures minimum



: 5 personnes maximum



: Nous contacter



: Calendrier sur le site [www.coganconsulting.com](http://www.coganconsulting.com)

*Responsable pédagogique* : BOUMENDIL Erika

## PROGRAMME DE FORMATION AJOUT DE CHIEN

Agent de sécurité cynophile  
70 HEURES MINIMUM



## PROGRAMME

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Ouverture de la formation
2. Obéissance, agilité et sociabilité
3. Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense
4. Détection de personnes et objets pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes

*Le nombre d'heure dépend du test réalisé cependant il y a un minimum de 70 heures*